

*Initiatives parlementaires*

● (1830)

Venons-en à cette motion dont est saisie la Chambre parce que, en vertu du Code criminel actuel, dans le cas d'une personne qui a commis une infraction particulièrement grave et dont on sait qu'elle est un délinquant dangereux ou qu'il y a des risques qu'elle le soit, le procureur général de la province où ont lieu les poursuites a le pouvoir discrétionnaire de demander que le délinquant soit déclaré dangereux.

Ce pouvoir discrétionnaire est accordé au procureur général de chaque province; c'est un représentant élu, un membre du Cabinet de la province et, vraisemblablement, une personne qui a la confiance du public—une confiance nettement plus grande que celle dont jouit la députée de Surrey—White Rock—South Langley. Le parti de la députée n'a pas été élu à la majorité et il n'est guère probable qu'il le soit. Il est donc possible qu'elle n'ait pas la chance d'être élue au poste de procureur général. Je dois dire que je plains les gens de la province si elle devait l'être un jour.

Quoi qu'il en soit, le procureur général de la province a le pouvoir discrétionnaire de décider de faire une telle demande ou non. La députée veut lui enlever ce pouvoir. Elle veut le donner à un groupe de psychiatres. Elle veut donner le pouvoir discrétionnaire à des psychiatres et, si ces spécialistes disent qu'une personne ne peut être soignée ou qu'elle a un problème particulier, c'est final: on l'enferme et on jette la clé.

La députée de Calgary—Sud—Est secoue la tête. C'est vrai, ce que je dis. La députée de Surrey—White Rock—South Langley ne secoue pas la tête. Elle sait que j'ai raison. Elle sait que j'ai bien décrit la motion qu'elle a présentée à la Chambre. Franchement, c'est bien triste qu'un député propose une telle chose encore à notre époque, 200 ou 300 ans après le siècle des lumières qui a éclairé l'humanité et nous a donné une certaine idée de la justice et de l'équité. On laisse maintenant entendre qu'on peut régler le problème en enfermant les gens.

Je sais que le ministre de la Justice citera probablement des chiffres dans son discours, un peu plus tard, mais je veux signaler à la députée de Surrey—White Rock—South Langley que, aux États-Unis, on prend très au sérieux la politique qu'elle préconise. On y enferme les gens et on jette la clé.

Supposons qu'elle examine les statistiques pour les États-Unis, même si je sais que ce n'est pas quelque chose qu'elle aime faire, parce que les faits sont dérangeants pour les membres du Parti réformiste. Vous le savez aussi bien que moi, monsieur le Président. Pour certains députés d'en face, il n'y a rien de pire qu'une série de faits. Ça leur fait peur. Ils ne veulent pas savoir les faits.

Aux États-Unis, le taux d'emprisonnement des personnes reconnues coupables d'infractions criminelles est quatre fois plus élevé qu'au Canada.

**Mme Meredith:** Parlez-vous de gens comme Carpenter, Dailey et Cameron?

**Mme Brown (Calgary—Sud—Est):** Clifford Olson. Paul Bernardo. Pensez bien à ce que vous êtes en train de dire, Peter.

**M. Milliken:** Si les députés d'en face se taisaient un instant et écoutaient, ils apprendraient peut-être quelque chose. Malheureusement, quand on leur dit la vérité, ils se mettent à hurler et à crier et font semblant de ne rien entendre parce qu'ils n'aiment pas entendre la vérité.

Permettez-moi de répéter ce que je disais. Je disais qu'aux États-Unis, le taux d'incarcération est quatre fois supérieur à ce qu'il est ici. Le taux de criminalité y est sensiblement plus élevé et il est en hausse. Ici, le taux de criminalité est en baisse depuis quelques années, grâce en partie aux vaillants efforts du ministre de la Justice et du solliciteur général du Canada.

**M. Abbott:** Oh, oh! Et maintenant grâce au contrôle des armes à feu, je suppose?

**M. Milliken:** Les députés d'en face se gargarisent de oh et de ah. Je sais qu'ils aimeraient bien que le taux de criminalité augmente pour donner plus de force à leur argument qu'il faut enfermer les gens. Le fait est que le taux de criminalité a diminué.

Il est vrai que nous incarcérons certaines personnes plus longtemps, et vous pouvez poser des questions au solliciteur général sur le manque de place dans les prisons, mais je dis aux députés d'en face. . .

**M. Hermanson:** Nous ne parlons pas d'infractions de stationnement. Nous parlons de délinquants sexuels violents.

**M. Milliken:** J'aimerais que le député de Kindersley—Lloydminster écoute ce que j'ai à dire. S'il écoutait au lieu de passer son temps à hurler, il apprendrait peut-être quelque chose. Il ne gagne rien à hurler sans cesse.

**Mme Brown (Calgary—Sud—Est):** Ça ne vaut pas la peine d'écouter, Peter.

**M. Milliken:** La députée de Calgary—Sud—Est est exactement pareille. Comment puis-je continuer au milieu de tous ces hurlements? Pourriez-vous remettre un peu d'ordre, monsieur le Président? Je compte sur vous.

Ce que j'essaie de dire au milieu de tout ce vacarme, c'est qu'en dépit de la politique d'incarcération prolongée, aux États-Unis, le taux de criminalité y est non seulement plus élevé que chez nous, mais il est en hausse. Autrement dit, toute personne raisonnable en conclurait que la politique qui consiste à incarcérer les gens et à les laisser pourrir en prison, que prône la députée de Surrey—White Rock—South Langley, aurait pour effet de faire augmenter le taux de criminalité et de récidive. C'est ce que nous apprend l'expérience américaine.